

Devenez membre de l'Institut National de l'Économie Circulaire

Adhérer à l'INEC, c'est entrer dans la boucle en rejoignant un réseau d'acteurs engagés !

Depuis sa création en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire a pour mission de **promouvoir l'économie circulaire** et accélérer son développement grâce à une **dynamique collaborative**.

Organisme multi-acteurs, publics comme privés (entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités), l'Institut est principalement financé par les cotisations de ses adhérents, dont la variété garantit son indépendance.

Implanté et reconnu en France, l'INEC est également l'**organisme de référence** auprès des instances européennes et participe à ce titre à des concertations ministérielles.

Pourquoi adhérer ?

Relativement récente et encore trop mal connue, l'économie circulaire constitue l'une des réponses les plus pertinentes et pérennes à la crise environnementale. Au-delà de la gestion des déchets à laquelle elle est trop souvent réduite, l'économie circulaire vise à transformer profondément nos modes de production et de consommation afin d'assurer un développement harmonieux et durable de nos sociétés.

Rejoindre l'Institut National de l'Économie Circulaire c'est :



Intégrer une dynamique collaborative reconnue pour porter les enjeux de l'économie circulaire aussi bien sur le plan réglementaire qu'opérationnel.



Bénéficier de notre expertise pour la transition de votre activité, notamment sur les questions réglementaires et législatives, suite à l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui a un impact considérable pour l'ensemble des acteurs publics et privés.



Participer et initier des groupes de travail pour y partager vos enjeux et propositions.



Confirmer votre engagement environnemental dans une transition nécessaire et attendue par l'ensemble de la société.

Les actions de l'INEC



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

INFORMATIONS RELATIVES À L'ORGANISME

Type d'organisme :

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Code postal : Ville :

Téléphone de l'organisme : Site internet :

NOM et Prénom du référent :

Fonction : E-mail :

Téléphone :

COTISATION

Le montant de la **cotisation annuelle** et de la **contribution forfaitaire initiale** est calculé en fonction du type d'organisme :

- *Entreprises* : chiffre d'affaires annuel
- *Fédérations d'entreprises et syndicats professionnels* : chiffre d'affaires de la filière
- *Collectivités* : nombre d'habitants
- *Établissements de formation, d'enseignement et de recherche* : budget annuel
- *Association d'intérêt général ou équivalent* : montant fixe

Ces informations resteront confidentielles :

Chiffre d'affaires – Entreprises / Fédérations d'entreprises :

Nombre d'habitants – Collectivités :

Budget annuel – Établissements de formation :

En adhérant, j'accepte que l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but de communiquer occasionnellement sur les actualités de l'association. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'INEC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données consultable sur notre site : <https://institut-economie-circulaire.fr/>

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « Bon pour adhésion ») :

LES CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhésion à l'INEC passe par une **cotisation annuelle**, calculée en fonction du chiffre d'affaires pour les entreprises, du nombre d'habitants pour les collectivités, et du budget pour les établissements de formation, d'enseignement et de recherche. Le montant de la cotisation est fixe pour les associations d'intérêt général ou équivalent.

Une **contribution forfaitaire initiale** est versée uniquement la première année.

Barème des cotisations

Type de structure	Calcul du montant de l'adhésion	Contribution forfaitaire initiale	Cotisation annuelle
ENTREPRISES FÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES SYNDICATS PROFESSIONNELS <i>Calcul en fonction du :</i> Chiffre d'affaires annuel (entreprises) Chiffre d'affaires de la filière (fédérations et syndicats)	Inférieur à 500 000 €	250 €	250 €
	Entre 500 000 et 1 M€	500 €	1 000 €
	Entre 1 M€ et 5 M€	500 €	2 000 €
	Entre 5 M€ et 20 M€	500 €	3 000 €
	Entre 20 M€ et 150 M€	500 €	4 000 €
	Entre 150 M€ et 500 M€	750 €	5 500 €
	Entre 500 M€ et 1 Md€	750 €	6 600 €
	Entre 1 Md€ et 1,5 Md€	750 €	7 700 €
	Supérieur à 1,5 Md€	750 €	8 800 €
COLLECTIVITÉS <i>Calcul en fonction de :</i> Population (nombre d'habitants)	Inférieur à 20 000	250 €	250 €
	Entre 20 000 et 100 000	500 €	2 000 €
	Entre 100 000 et 250 000	500 €	4 000 €
	Entre 250 000 et 500 000	750 €	5 500 €
	Entre 500 000 et 1 million	750 €	6 600 €
	Supérieur à 1 million	750 €	7 700 €
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE <i>Calcul en fonction du :</i> Budget annuel	Inférieur à 15 M€	250 €	1 000 €
	Entre 15 et 25 M€	500 €	2 000 €
	Entre 25 et 50 M€	500 €	3 000 €
	Entre 50 et 75 M€	500 €	4 000 €
	Supérieur à 75 M€	750 €	5 500 €
ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU ÉQUIVALENT	Tarif unique	250 €	250 €